

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
PRINCIPAL**

N° CC_2024_0074

Séance du : mercredi 26 juin 2024

Convocation du : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Michel BOUCHER par Pascal SAUGE, Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la création et la révision des autorisations de programme (AP) du budget Principal à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2022-2 / 917	Contrat Performance Energétique des gymnases	Augmentation de l'AP, allongement de la durée et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	7 186 904,00 €

2024-1 / 918	Réhabilitation du Conservatoire	Création	7 600 000,00 €
TOTAL des autorisations de programme			14 786 904,00 €

Les créations ou modifications des programmes et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la création et l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget Principal dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE DES GYMNASES

Dans le cadre du programme d'amélioration énergétique de son patrimoine, Annemasse-Agglomération a engagé une rénovation énergétique de ses 7 gymnases sous la forme d'un contrat de performance énergétique, avec engagement minimal de réduire d'un tiers la consommation énergétique globale de ces équipements. Le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé par délibération n°CC-2022-0041 l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour financer ce projet.

Par délibération n°CC-2023-0043 et CC-2024_0012, le Conseil Communautaire a actualisé la durée du programme sur 8 ans pour un montant de 7 186 904,00 €.

Les délais de remise des offres finales, dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif, ont été rallongés de quelques semaines. L'engagement de travaux dès l'année 2024 n'est plus envisageable et la facturation de certaines phases d'études est également décalée sur 2025.

.Au vu de ces éléments, la mise à jour prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiement.

Années	Voté précédemment	DM 2024-01 Nouvelle proposition	Variations
2022	21 299,88 €	21 299,88 €	0,00 €
2023	6 660,00 €	6 660,00 €	0,00 €
2024	417 000,00 €	267 000,00 €	-150 000,00 €
2025	2 975 350,00 €	3 125 350,00 €	150 000,00 €
2026	1 537 650,12 €	1 537 650,12 €	0,00 €
2027	1 690 431,00 €	1 690 431,00 €	0,00 €
2028	533 607,00 €	533 607,00 €	0,00 €
2029	4 906,00€	4 906,00 €	0,00 €
TOTAL	7 186 904,00 €	7 186 904,00 €	0,00 €



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)

Le 16/05/2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 074-200011773-20240628-CC_2024_0074-DE



Budget Principal

APCP N°2022-2

Opération 917

CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE SUR LES GYMNASES - Actualisation DM 2024-01

Dépenses	Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme voté précédemment	Crédits de Paiement															
			Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
	Etudes T1	150 889,72	18%	27 441,60	56%	84 322,00	12,8%	19 344,00	13,1%	19 782,12	0,0%		0,0%		0,0%		100,0%	150 889,72
	Maitrise d'œuvre T1	463 512,00	0%	-	39%	182 678,00	48,9%	226 449,00	8,6%	39 673,00	1,1%	4 902,00	1,1%	4 904,00	1,1%	4 906,00	100,0%	463 512,00
	Travaux T1	4 265 697,28	0%	518,28	0%	-	67,5%	2 879 557,00	32,5%	1 385 622,00	0,0%		0,0%		0,0%		100,0%	4 265 697,28
	Maitrise d'œuvre T2	189 885,00	0%		0%	-	0,0%		48,8%	92 573,00	51,2%	97 312,00	0,0%		0,0%		100,0%	189 885,00
	Travaux T2	2 116 920,00	0%		0%	-	0,0%		0,0%		75,0%	1 588 217,00	25,0%	528 703,00	0,0%		100,0%	2 116 920,00
	Total	7 186 904,00	0%	27 959,88	4%	267 000,00	43,5%	3 125 350,00	21,4%	1 537 650,12	23,5%	1 690 431,00	7,4%	533 607,00	0,1%	4 906,00	100,0%	7 186 904,00

Actualisation APCP	-
--------------------	---

CREATION DE L'APCP REHABILITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

La compétence enseignement musical a été transférée à la communauté d'agglomération Annemasse les Voirons Agglomération au 1er juillet 2020 et les biens immobiliers affectés au fonctionnement du conservatoire d'Annemasse ont été mis à disposition d'Annemasse-Agglomération tel qu'établi dans le procès-verbal du 3 mai 2021.

Le bâtiment accueillant l'activité d'enseignement musical construit dans les années quatre-vingt doit faire l'objet de mises aux normes en termes d'accessibilité, d'amélioration thermique et de rafraîchissement intérieur. Par ailleurs, la structuration du conservatoire nécessite désormais une augmentation de surface.

Les deux collectivités concernées ont adopté une convention de groupement de commande pour le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux, une mission commune de CSPS, la réalisation de diagnostics immobiliers et structurels, par délibération du 13 juin 2023 pour Annemasse agglomération, et du 5 juillet pour la ville d'Annemasse.

Une étude de programmation a été réalisée et a estimé un premier budget de l'opération à 7,6 M€ TTC. Il est précisé que le relogement provisoire et le réaménagement des locaux associés ne rentrent pas dans l'enveloppe de la présente APCP.

L'équipe de maîtrise d'œuvre étant désignée, la phase études va pouvoir commencer. Une autorisation de programme de 7,6 M€ est créée lors du vote de la Décision Modificative n°2024-01, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Années	DM 2024-01 Création de l'opération
2024	100 000,00 €
2025	500 000,00 €
2026	1 500 000,00 €
2027	3 500 000,00 €
2028	2 000 000,00 €
TOTAL	7 600 000,00 €

REHABILITATION DU CONSERVATOIRE - CREATION DE PROGRAMME DM 2024-01

APCP 2024-1
Opération 918

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) BP 2024	2024		2025		2026		2027		2028		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Etudes et honoraires	900 000,00 €	11%	100 000,00 €	56%	500 000,00 €	11%	100 000,00 €	11%	100 000,00 €	11%	100 000,00 €
Travaux	6 700 000,00 €	0%	- €	0%		21%	1 400 000,00 €	51%	3 400 000,00 €	28%	1 900 000,00 €	100%	6 700 000,00 €
Total	7 600 000,00 €	1%	100 000,00 €	7%	500 000,00 €	20%	1 500 000,00 €	46%	3 500 000,00 €	26%	2 000 000,00 €	100%	7 600 000,00 €